

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2026

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mil vingt-six, le 2 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, CHARDON Francis, DAURON Régis, DRUAIS Joël, NEDELEC Frédéric, LANCELIN Aurélien, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Absent, Excusé :

Secrétaire de séance : DAURON Régis

Date de la convocation
22/01/2026

Après avoir délibéré et voté, les membres présents décident, à l'unanimité, de maintenir les taux 2025 et de fixer les taux 2026 comme suit :

**VOTE DES
TAUX 2026**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,72 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 13.23%

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Délibération n°3-2026

Le Maire,

Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260202-3-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 09/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

